

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE COSNE

PORT-AUBRY (COSNE)



*Les aménagements portuaires de la Loire : commune de Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) - Carte du cours des rivières de Loire et d'Allier depuis Orléans en remontant jusqu'à Decize et Vichy, levée en **1727-1730** sous la conduite du sieur Matthieu. Détail sur le Port au Bry. (école nationale des Ponts-et-Chaussées).*

*On distingue le « château de la Terrasse », construit pour le duc de Nevers (cf. *infra*)*

Au bord de la Loire en amont de Cosne, paroisse de Saint-Aignan, se trouve le hameau de Port-Aubry qui tire son nom d'un grand fief voisin identifié dès le XIII^{ème} siècle.

Un port a incontestablement existé à cet endroit dès le XII^{ème} siècle – dénommé « Portus Auberici », par référence à un Aubry (Albéric) ou au « ruisseau blanc » « albus rivus », qui se jetait dans la Loire à cet endroit. Un bac (passage) y fonctionna jusqu'en 1698. Le fief dépendant du comte de Nevers avait certainement une vocation défensive du port et des voies qui menaient à Cosne. En 1613, le duc racheta d'ailleurs le droit de port.

Le voisinage de Villechaud, château de l'évêque d'Auxerre (*voir cette notice*), fut inévitablement une source de contentieux avec les seigneurs de Port-Aubry relevant du comte, dans le contexte général de leur rivalité ancienne à Cosne¹.

De premiers hommages sont rendus pour Port-Obry dès 1335 par des membres d'une famille nivernaise éponyme, qui a laissé des traces éparses dans l'Inventaire de Marolles.

Les premiers seigneurs dont la succession est clairement identifiée sont les Pernay, par ailleurs seigneurs de Nannay, Suilly et le Magny (*voir ces notices*).

Le fief est passé au gré des successions aux du Vernay, famille bourbonnaise. A l'occasion de partages entre les héritiers d'Edmé du Vernay, le fief connaîtra ses premiers changements territoriaux d'importance. C'est également à cette époque que le port sera cédé au Duc de Nevers par Jacques du Vernay en raison de difficultés à l'exploiter.

Le logis des seigneurs du lieu, alors bâti en retrait de la Loire, se composait de : « *la maison seigneuriale dudit lieu du Port Aubry, grange, étables, cours, jardins, verger, colombier, vigne, deux petites maisons, tenant....au ruisseau du Port* ».

Le fief passe ensuite par succession aux familles de Bussy et du Rozel.

En 1693, Lazare de Viry et son épouse, Renée Marie du Rozel vendent une moitié du fief au Duc de Nevers qui fait bâtir un nouveau château en bord de Loire : le

¹ Citation extraite de « L'inventaire des titres, lettres et enseignements trouvez au thrésor littéral de l'evesché d'Auxerre fait au commandement de Monseigneur Pierre du Broc, evesque d'Auxerre par *Julian Chalopin* son secrétaire (AD 89, G 1592) : « *Ce port estoit contentieux entre ledit seigneur Evesque d'Auxerre et les seigneurs d'une maison sise près Villechau appelée Port-Aubry et y a eu de grands procez indécis aux Requestes du Palais à Paris. Depuis l'en mil six cent treize, Monsieur de Nevers a acquis ledit Droit de port* »...

Château de la Terrasse. Celui-ci délaissé dès le début du XVIIIème est composé lors de sa vente en 1710 « *de plusieurs chambres, anti-chambres, salle, salon, cabinets et cuisine avec cour, écurie, remises, jardins, parterres, terrasse le tout étant de présent en mauvais état menaçant de ruine* ».

L'acquéreur du fief est l'horloger, ingénieur et maître de forge Claude Grégoire, fils d'un maître armurier de Cosne qui prend alors le titre de « seigneur de Port-Aubry et de Port-à-la-Dame ».

Il fut racheté en 1765 par Jean-Siméon de Paris. Son fils Jean-Baptiste, démantèlera le tout après la Révolution.

L'autre moitié du fief est vendue au début du XVIIIème siècle par les héritiers de Renée Marie du Rozel à des bourgeois de Cosne, elle comprend les ruines de l'ancienne maison seigneuriale, savoir : « *une terre labourable où il y avoit anciennement un château ; la motte et les vestiges des fondements en paraissent encore* ». A partir de ces restes la famille Chaumorot fera bâtir à partir de 1765 une maison de plaisance en périphérie de la ville : une folie.

La métairie de Port-à-la-Dame, distincte de Port-Aubry qui l'entoure, et liée au site épiscopal auxerrois de Villechaud, dont elle était une « grange » – **voir cette notice** - fut acquise en 1452² par Simon Petotⁱ, important « marchand » de Cosne, par ailleurs sgr du Jarrier, à La Celle-sur-Loire – **voir cette notice** - auprès de l'évêque d'Auxerre dont cette terre relevait. Suite à un incendie qui ravagea la maison, elle fut rapidement cédée (1464) à Miles de Pernay, et les deux sites furent dès lors associés. Divisée en plusieurs parties au début du XVIIème siècle lors du partage de la succession d'Edmé du Vernay, son histoire reste pourtant proche de celle du fief de Port-Aubry.

Les deux noms de Port-Aubry et de Port-à-la-Dame, sont alors indifféremment utilisés, mais cela renvoie à cette situation foncière complexe qui donnera lieu à un litige conséquent entre le Duc de Nevers et l'Évêque d'Auxerre vers 1770.

A la fin du XIXème, le hameau ayant jusque là gardé le nom de Port à la Dame, prend définitivement le nom de Port-Aubry.

² 2 février 1452 – vente par l'Evêque d'Auxerre à Simon Petot de la métairie de Port à la Dame. (Archives municipales de Cosne – non côté ; acte cité par Marolles, p. 266) ; Simon était par ailleurs seigneur du Jarrier, à la Celle-sur-Loire, hérité de son père Jehan Petot, lui aussi marchand à Cosne et marié à Catherine Vaillant de Guélis - **voir notice Brétignelles**.

Suite des seigneurs de Port-Aubry

Famille du Port³

1/ Regnault du PORT (+ avt 1307)

Sgr de Giry et de Treigny⁴

D'où :

- *Guillaume*
- **Pierre, qui suit**

2/ Pierre du PORT

d'où :

- **Philippe, qui suit**
- *Rose X Jean de La Chaume, sgr de St-Franchy, ou « Jeannot de Saint-Franchy », cleric, qui fait hommage dans la note ci-dessous*

3/ Philippe du PORT

Sgr de Port-Aubry, premier hommage connu ⁵

X Isabeau de PREUVILLE, d'où Brémond....(Hom. en 1349 ⁶)

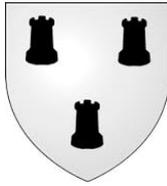
³ Source : « Cahiers des Amis du Musée de la Loire » : « Port-Aubry des origines au XIXème siècle, une histoire de folie » par A. Boucher-Baudard (Cosne, 2019)

⁴ Marolles p. 135 : 1307, Hom. de Guillaume et Pierre, enfants de feu Regnaud du Port, chr, pour la terre de Giry et ce qu'ils ont à Treigny

⁵ Marolles, p. 265 : En 1335 Jean de la Chaume, sgr de Saint-Franchy, (maison à Anglure, près Bourras et Huban, un frère Perrin) rend hommage au nom de sa femme Rose, fille de feu Pierre du Port, pour des héritages en la paroisse de Saint Agnan à Cosne, et Philippe du Port (frère ?) pour les maisons de Port-Obry et appartenances ; en 1349, hommage d'Isabeau de Preuville, veuve de Philippe du Port, à raison de son douaire et au nom de Brémond, son fils, pour l'hôtel de Port-Obry.

⁶ Marolles, id : 1349, Isabeau, veuve de Philippe du Port, à raison de son douaire et au nom de son fils, pour l'Hôtel du Port-Obry

Famille de Pernay



En Nivernais : « d'argent à trois tours de sable »

Famille d'ancienne extraction chevaleresque, originaire du Donziais.

Pernay se trouve dans l'actuelle commune de Nannay, sur une colline isolée.

Venus à Cosne au début du XV^{ème} siècle, sans doute par alliance, les Pernay sont simultanément à Suilly, dans des conditions qui restent à établir.

1/ Jean de PERNAY (+ avt 1383)

Eyr, Sgr de Charmey (peut-être « Les Charmes », à Villechaud ; mais plutôt le « Mont Charmois », ou aujourd'hui le « Bois de Charmois », proche de la Bretauche, où se trouvait une motte féodale, tôt abandonnée...) puis rend hommage au Comte de Nevers en 1371 pour le fief de Port-Aubry ; est capitaine de la Tour de Cosne en 1384

(Fils de Miles de Pernay, sgr de Pernay, à Nannay – **voir cette notice** -)

X avt 1383, **Jeanne de LA PORTE**

Fait hommage pour Port-Aubry pour leurs enfants mineurs⁷.

Elle pourrait être la fille de Guillaume II de La Porte, sgr de Bannegon (Cher), de la lignée des sires de La Porte en Berry, et de Guillemette d'Autry, qui aurait transmis le Magny et Suilly – **voir cette notice** -. (Ou encore de Perrin II de La Porte, sgr d'Yssertieux, d'une branche cadette de cette même famille)



D'où :

- **Jean, qui suit**
- Marguerite

⁷ Marolles, p. 265, 1383 : Hom. de Jeanne de La Porte, veuve de Jean de Prunoy (sic), ecr, tant en son nom qu'au nom de Jean et Marguerite, ses enfants mineurs, pour sa maison du Port-Obry

2/ Jean de PERNAY

Sgr de Port-Aubry, et d'Arthel en partie par alliance, reçoit des legs en Donziais en 1388.

X 1406 **Philippe LAMOIGNON** (*filie de Guillaume, sgr d'Arthel et de Mannay, et de Jeanne de Troussebois*)



Château de la Motte (Arthel)

Le Château de La Motte à Arthel a été édifié dès le XII^e siècle, sur l'emplacement d'une maison forte appartenant aux Comtes de Nevers. Elle avait la charge de surveiller le passage sur l'ancienne voie romaine allant de Montenoison à Entrains. Une famille de ce nom l'occupe. Par la suite y naît Saint Guillaume de Corbeil, évêque de Bourges et bâtisseur de la cathédrale. Aux XIV^e et XV^e siècles différentes familles le possèdent : Guillaume de Lamoignon, Dreux de la Forrest, Pierre de Longueville, Claude de la Rivière. En 1517 Jacqueline d'Avril, apporte la seigneurie de la Motte a son époux, Jean de Paris. En 1693, François Guynet acquiert le 24 juin 1693 pour vingt mille livres les terres de Paul de Paris (cf. infra). En 1722 François de Guynet, construit un nouveau château a Arthel qui, en 1733 , après son décès revient par substitution à sa petite nièce Catherine Auguste de Baune d'Avejean. En 1754 les terres et seigneurie d'Arthel sont vendus aux prix de 137 000 livres à Pierre François Fournier, Comte de Quincy. Au XIX^e siècle, la Motte est progressivement transformée en une exploitation agricole.

3/ Miles de PERNAY (v. 1410...- avt 1468) ⁸

Eyr, cap. de la Tour de Cosne, sgr de Port-Aubry et Arthel en partie vers 1430-5, Chasnay en partie et Pernay dont hommage en 1448, pour en avoir hérité de son oncle, Renaud de Lamoignon, seigneur de Chasnay, rend hommage en 1464 pour tout ce qu'il tient du comte : la seigneurie du Port-Aubry et du Port à la Dame (acquis de l'évêque d'Auxerre par Simon Petot, md à Cosne, en 1452 et à lui revendu en 1464), Pernay, Chaux et Arthel, brigandinier du comte de Nevers en 1467.

X **Agnès de NEUVY** (*fille de Gibaut, sgr d'Aspremont, d'Omery-les-Gaux, et de Vesvres (à Rouy, 58) et de Perrenelle de Thoury*), laquelle, veuve en 1468, cède au Cte de Nevers un quart d'Aspremont et Omery-les-Gaulx

D'où :

- **Marie de PERNAY**, Dame de Vesvres X Didier d'Armes, sgr de Busseaux, Moussy et Sancenay (*fils d'Innocent et de Philiberte de la Tournelle-Maisoncomte*), d'où post. (**voir notice Vergers**)
- **François de PERNAY**, sgr de Chasnay, Suilly et du Magny, Eyr d'écurie du comte de Nevers de 1468 à 1477, exempté par le Roi d'aller aux ban et arrière-ban en 1478 X Edmée de Neuvy d'où post. (**voir cette notice**)
- **Pierre de PERNAY** (+ avt. 1495), Eyr, Sgr de Port-Aubry et Arthel en partie, sert au Ban Nivernais en 1469 comme brigandinier du comte de Nevers, sp. ⁹ Un acte de 1483 entre Jean Baillet, Evêque d'Auxerre et Pierre de Pernay donne la délimitation précise de Port-Aubryⁱⁱ.
- **Jean de PERNAY**, sgr de la Bretauche, Panetier du cte de Nevers de 1468 à 1477, exempté par le Roi d'aller aux ban et arrière-ban en 1478 X Marguerite du Deffand.
- **? Lancelot de PERNAY** (*peut-être plutôt fils de Jean, qui précède...*), Eyr, sgr de Pernay, Mannay en pie, y rembourse une rente en 1492, et d'Arthel en pie, qu'il échange 1494 contre Nannay (La Charité) ;
....d'où peut-être **Marie de PERNAY**, dame de Port-Aubry, qui fait hommage en 1534¹⁰.

On ne trouve plus trace de Port-Aubry dans cette famille, dont la branche cosnoise est, il est vrai, assez mal documentée au-delà de cette dernière date.

Le fief est en 1567 aux mains d'un Edme du Vernay, dont l'ascendance reste à établir. Il pourrait être un fils de Marie de Pernay ci-dessus, mais on ne trouve pas trace d'une telle filiation¹¹.

⁸ **Miles de Pernay** fait hommage en 1448 pour le fief de Port-Aubry ; fait hommage en 1464 pour le fief de Port à la Dame et pour Pernay (Marolles p. 139) ;

⁹ Pierre de Pernay, fait hommage en 1469 pour Port-Aubry (Marolles p. 140)

¹⁰ Marolles, p. 568

Famille du Vernay



En Bourbonnais et en Nivernais : « *Losangé d'or et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.* »

Originaire du Bourbonnais: seigneur du Vernay, Prélaud, Bruillat, Montcombroux, Châtellenies de Bourbon, Moulins, Chavroches.

En Nivernais : seigneur de Vanzé, Chaises, Saisy, Bourdon, Lastralon, Fontjudas, Proulet, La Besse, Port-Aubry, Mussy. Châtellenies de Decize, Gannay, Saint-Saulge, Luzy, Cosne.

1/ Edme du VERNAY (+ 1592)

Sgr du Port-au-Berry¹²

X 1567 **Edmée (de) CHUYN (+ 1598)**¹³ (*fille de Jacques, sgr de la Motte du Bois et de Fontaine-Madame, X 1534, Marthe d'Aulenay, sœur de Jean et Colette d'Avantois*)

D'où :

- **Jacques, qui suit**
- *Jeanne (+ avt 1599) X Noël de Hallot (+ avt 1613), d'où : Antoine de Hallot*
- *Françoise (+ avt 1613) X Jean de Miltoy (ou de Villon, ou de Vilton), sp.*

2/ Jacques du VERNAY

Sgr de Port-au-Berry¹⁴, réalise le partage des droits dépendants de la succession de son père avec sa sœur Françoise en 1599ⁱⁱⁱ. Il se voit attribuer les deux tiers des biens immobiliers et en contrepartie abandonne les deux tiers de la basse et moyenne justice du fief jusqu'à soixante sols tournois. Cède au Duc de Nevers le 31

11 Dès 1541, il est fait mention d'un Edmé du Vernay, le même ou son père qui baille le port dépendant du fief – Mémoire pour le Duc de Nevers en réponse au mémoire des officiers de M. l'évêque d'Auxerre touchant la seigneurie du Port Aubry – 5 mars 1774

12 Marolles p. 266 - 1567 – Jugement pour Edme du Vernay, sgr de Port-Aubry-les-Cosne-sur-Loire....

13 Marolles p. 568 : 1534, Hom. de Marthe d'Aulenay, veuve de Jacques de Chuym, au nom de Marie, Jeanne et Edme de Chuym ses enfants, pour la Motte du Bois et la Motte de la Fontaine...

14 4 février 1599 : Hommage de Jacques du Vernay, fils de Edmé par suite du partage intervenu avec sa sœur Françoise.

juillet 1613 en son nom et en celui de son neveu mineur : Antoine de Hallot dont il est tuteur, les droits de port et passage sur la rivière de Loire¹⁵.

C'est aussi à cette époque et pour allotir Antoine de Hallot du tiers de ses droits dans la succession d'Edmé du Vernay que la métairie de Port à la Dame est scindée en deux dont la partie nord est attribuée à ce dernier¹⁶.

X 1580 (Cosne-St-Aignan) **Antoinette d'ESTUTT** ¹⁷(*fille de François, sgr de Saint-Père, et Renée de Boisselet*), *sp.*



Jeanne d'Estutt, sœur d'Antoinette ou ses héritiers, ont dû hériter de Port-Aubry faisant ainsi passer le fief à la famille de Bussy.

Famille de Bussy

Famille nivernaise connue depuis le XIV^{ème} siècle, sans doute originaire de Bussy-la-Pesle, près de Champallement, mais également implantée à Cosne ¹⁸ ; Guillaume est le premier seigneur connu de La Montoise, et de la Motte aux Bois (aveu 1451).



En Nivernais : «*D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*»

Soultrait : Seigneurs de Bussy, de Chef-du-Bois, de Neuville, **du Port**, de La Montoise. Châtellenies de Montenoison, **Donzy**, La Marche. Nous connaissons le blason de cette famille par l'Inventaire des titres de Nevers, qui décrit les armes

15 L'Inventaire des titres...de l'évêché d'Auxerre (AD 89), déjà cité, fournit une « transaction entre Monsieur de Nevers et le seigneur de Port-Aubry par laquelle ledit seigneur du Port-Aubry cède à Monsieur de Nevers le droit qu'il avait audit port par devant Jacques Millet, notaire...31 juillet 1613 ».

16 L'Inventaire des titres...de l'évêché d'Auxerre (AD 89), déjà cité, fournit une indication en 1642 « la Méthairie de Monseigneur [...] a esté rendue et depiecée en plusieurs parties ».

17 Contrat du 25 décembre 1580 passé au château de Saint-Père, cité dans la Généalogie de Stutt

18 Marolles p.265 : 1390 : Jean de Bussy, eyr, et Philiberte de Neuilly, sa femme se donnent respectivement tous leurs biens ; 1426 - les mêmes, hommage pour la Maison de la Porte à Cosne.

figurées sur un aveu et dénombrement du fief du Chef-du-Bois rendu, en 1575, par Jean de Bussy, écuyer.

1/ Jean de BUSSY

Sgr de Chef-de-Bois et de la Montoise (**voir cette notice**) (*fils de Louis et de Catherine du Pré*)

X v.1560 **Jeanne d'ESTUTT** (*filie de François, sgr de St-Père – voir cette notice - et Renée de Boisselet, sœur d'Antoinette, cf. supra*)



2/ François de BUSSY

Sgr de la Montoise

X **Eléonore de LIZARDE**

D'où :

- Renée, dame de la Montoise, d'où post.
- **Louis, qui suit**
- François, d'où post.

3/ Louis de BUSSY (+ avt. 1655)¹⁹

Sgr de Port-Aubry.

X **Esmée du BROC** (*filie de François III du Broc, sgr du Nozet à Pouilly – voir cette notice - , et d'Edmée de Thibault*)



4/ Eléonore de BUSSY (+ 1677)

Dame de Port-Aubry²⁰

¹⁹ 1652, 22 octobre : Louis de Bussy, écuyer, seigneur du Port-Aubry, et demoiselle Esmée du Broc, sa femme, héritière en partie de défunt François du Broc, contre Louis du Broc l'aîné, écuyer, seigneur de l'Epinay, Louis du Broc le jeune, écuyer, seigneur de Saint-Andelain, Thierry Hiverneau, écuyer, tuteur de ses enfants et de défunte demoiselle Claude du Broc, demoiselle Françoise du Broc, veuve de défunt Charles du Plessis, vivant écuyer, seigneur de Cougny.

²⁰ AD 58, Série B, Sentences civiles du Baillage de St-Pierre-le-Moutier, 1661 : « ...en faveur d'Antoine de Rosel, écuyer, sieur de Villardeau, et damoiselle Eléonore de Bussy, sa femme, héritière en partie de Louis de Bussy, vivant écuyer, sieur du Port, et ayant les

X 5 juillet 1655²¹ **Antoine du ROZEL (+ 1689)**, sgr de Villardeau (*voir notice Mocques*), dernier seigneur à demeurer dans la maison seigneuriale de Port-Aubry (*fils de Claude et de Marguerite d'Anlezy*)



En Normandie : « de sinople à trois chevrons d'argent »

5/ **Renée Marie du ROZEL (+1697)**

Dame de Port-Aubry, qui vend la moitié du fief au Duc de Nevers en 1693.

X 1686 **Lazare de VIRY** (6 juin 1660 -1739), eyr, sgr de Malicorne à Colméry, où il demeure, et de Port-Aubry par all. (*fils d'Antoine, sgr de Malicorne, et de Marguerite de Farou*)²², d'où post. qui vend l'autre moitié de Port-Aubry avant 1704.

(X2 1698, *Anne de BIGNY, d'où post.*)



En Bourbonnais et en Nivernais : « de sable à une croix ancrée d'argent »

Les ruines de la maison seigneuriale sont vendues par les héritiers de Renée Marie du Rozel à deux bourgeois de Cosne.

François BURLOY, procureur fiscal du Château de Cosne (*fils de François, Notaire à Cosne, et de Louise Rossignol*).

X 1693 **Charlotte Louise CHAUMOROT** (*filie d'Edmé, procureur fiscal au Château de Cosne et de Claude Beautran*), d'où François BURLOY, qui ne paraît plus détenir le domaine.

droits de dame Edmée du Brocq , sa belle-mère , contre Louis du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, damoiselle Françoise du Brocq et Thierry de Liverneau , écuyer (15 mars) ;

21 Source : Villenaut, note « du Rozel », p. 594

22 Voir le contrat de mariage page Colméry du site Cahiers du Val de Bargis

Gilbert CHAUMOROT, Maître de la Poste aux chevaux (frère de Charlotte Chaumorot).

X 1693 **Jeanne BURLOY** (*sœur de François Burloy*).

(X2 Marie PAGES)

(X3 Madeleine de COURCELLES, d'où : **Jean-Gilbert qui suit**)

Après 1765 les terres sont revendues par les héritiers Burloy à leurs cousins Chaumorot qui vont alors bâtir à partir des ruines une maison de campagne.

Jean-Gilbert CHAUMOROT (1725-1782) Maître de la Poste aux chevaux

X1 1751 Marie-Jeanne BAILLY (*fille de Guillaume et Marie Anne Arnault, elle-même fille de Jean Arnault, Maître de la Fonderie de Cosne*)

X2 1758 **Marie Eugénie LERASLE**, d'où not. Claude Gilbert CHAUMOROT, Maître de la Poste aux chevaux, guillotiné en l'an II ...



Les ruines de la maison seigneuriale avant et après restauration vers 1765 et 1767 - Plans des Gâtines par Joynon arpenteur (Archives de l'Yonne - G.1695)

En 1693, Lazare de Viry et son épouse ont vendu la moitié Ouest du fief de Port-Aubry au Duc de Nevers.

Le nouveau château érigé en bordure de Loire prend le nom de Château de la Terrasse.

1/ Philippe MANCINI-MAZARINI (1641 à Rome - 1707 Hôtel de Nevers, + Cathédrale)

Duc de Nevers, duc de Donzy (*filis de Michele et Girolama Mazarino, sœur du Cardinal, et frère des sœurs Hortense et Marie Mancini*)

X 1670 **Diane DAMAS de THIANGES** (*fille de Claude-Léonor et Gabrielle de Rochechouart, nièce de Mme de Montespan*)

Le 20 décembre 1698, le Duc de Nevers est condamné à supprimer l'exploitation du port acquis par ses prédécesseurs en 1613.

2/ François MANCINI-MAZARINI (1676-1768 au Louvre)

Duc de Nevers, Mis de Donzy, Pce de Vergage et du St-Empire, Pair de France, prisonnier à La Bastille

X **Marianna SPINOLA** (*filie de Giovanni, pce de Vergagne et de M.F. du Bois de Lézines*)

Le Château de la Terrasse et les terres sont rapidement délaissés, les bâtiments menacent ruine. Le duc prend alors la décision de se défaire de la demeure bâtie par son père.

Claude Grégoire, Ingénieur du Roi, Commissaire d'Artillerie, Gouverneur de la Ville de Cosne pour le roi, en fait aveu en 1710, après l'avoir acquise le 22 mars devant Me Romain Fortier à Paris.

Claude GREGOIRE (1653-1733)

Sgr de La Tour, puis sgr de Port-Aubry et de Port-à-la-Dame (*filis de Hélie X1 Perrette Chenille*)

X2 1663, **Edmée BURLOY.**

Il appartient au cercle de la bourgeoisie d'affaires influente à Cosne aux XVIIème et XVIIIème siècle.

Extrait de « *Une table en fer battu à couler les glaces à Cosne-sur-Loire (Nièvre) en 1699* » par Alain Bouthier, Paris, 2005 (Disponible sur le Site de l'Association Verre-Histoire) :

« **Claude Grégoire, fils aîné de Hélie Grégoire « marchand maître armurier » - à Cosne -**, « maître arquebuzier », « entrepreneur de la manufacture des mousquets à faire pour sa Majesté en cette ville » et enfin « ingénieur et entrepreneur pour le Roy des gros canons de fer battu » (Bouthier, 1996) et de **Perrette Chenille**, baptisé le 8 septembre 1653, séjourne d'abord à Paris, où il est installé « maistre orlogeur » dans le quartier Saint-Eustache, dès juillet 1684 rue Greneta, puis rue des Petits Champs en août 1685 (Bouthier, 1998). Il y forme Jacques Cousinot, sorti d'apprentissage, engagé pour deux années et demies supplémentaires, à partir du 14 septembre 16842, et Germain Gassion, pris en apprentissage pour six ans à partir du 1er janvier 16853. Aux environs de mars 1695, il demeure au Palais Royal, rue Saint-Honoré. On le retrouve « orlogeur de Mgr le duc de Chartres » (futur duc d'Orléans et plus tard Régent (février 1696). Le 12 mai 1697, il obtient un « privilege pour une machine qui fait connoître la quantité d'eau ou de vin qu'on tire ou qu'on remet dans un tonneau », et un peu plus tard dans le même mois un autre privilège lui sera accordé « pour un instrument appelé vinometre, au moyen duquel on connoist ce qui a esté tiré d'un muid de vin et ce qui peut y avoir esté remis ». Là encore aucun croquis n'étant annexé aux brevets officiels, il est difficile de se faire une idée concrète des instruments et de leur originalité. Est-ce à cette

époque qu'il a réalisé la « pendulle sonnante faite à Paris par Gregoire dans sa boîte de Chine en marqueterie à colonnes et ornements de cuivre sur son pied en console de bois avec un thermometre et un barometre » et la « petite montre à boiste d'or et pendulle faite à Paris par Gregoire dans son estuy de chagrin et chainette d'or », il est évidemment difficile d'en être assuré.

Entre-temps **il avait hérité du haut-fourneau de Cosne** après le décès de son père le 24 décembre 1693, il a donc regagné Cosne ; le 4 mars 1695, associé avec Louis Henri Berthelot, écuyer sieur de Saint-Laurent et François Coustain écuyer sieur de Beaumont, il prend à bail auprès de Jean du Faur chevalier seigneur de Courcelles-le-Roi, pour neuf ans et 300 livres par an, **la forge de Moulin Levesque**, puis, toujours avec les mêmes associés, il en prend possession le 20 mai 1695, suite aux assignations des 14 et 18 mai faites à sa requête.

Le 13 septembre 1698, avec son frère Laurent, ingénieur du roi, le sieur Grégoire signe, sous seing privé passé devant le notaire Moyreau, un acte qui règle les frais de réparation des moulins et des forges de l' Arsenal de Cosne. Ils possèdent désormais une deuxième forge, « **la grosse forge de Cosne** ».

Plus tard on le trouvera « ingénieur du Roi estant en ce país pour les affaires de Sa Majesté », idem, août 1704, Commissaire d'artillerie au département d'Ile de France vers 1707, écuyer sieur de la Tour puis **seigneur de Port-Aubry et Port à la Dame par achat de ces fiefs au duc de Nevers le 22 mars 1710**, Conseiller du Roi et gouverneur pour le Roy de la ville de Cosne vers 1711 jusqu'en 1723, il va décéder à Cosne le 2 mars 1733. »

Ses biens sont saisis sur sa succession et revendus à Jean-Siméon de Paris. ²³

Jean Arnault (cf. supra), Maître de la fonderie de la Ville de Cosne ayant acquis le 2 juin 1726 une importante créance à l'encontre de Grégoire de la Tour fit saisir les biens dépendant de sa succession par sentence du 13 août 1734. Après près de trente années de procédure, ladite créance fut finalement rachetée par Jean Siméon de Paris qui obtint la vente aux enchères des biens saisis, ne pouvant les appréhender directement en remboursement de la dette. Aux termes de l'adjudication du 8 juin 1765, il sera déclaré attributaire des biens moyennant la somme de 8.550 livres, puis il afferme l'ensemble.

A la même date, Pierre Babaud de La Chaussade, Maître des Forges de Cosne, acquiert du Duc de Nevers le droit de « retenue féodale » sur le fief de Port-Aubry.

²³ Extrait d'un acte de 1854 qui éclaire l'histoire de Port-Aubry au XVIIIème siècle : "Le hameau du Port à la Dame se composait, il y a environ un siècle de deux fermes ou, suivant la dénomination vulgaire et locale, de deux domaines qui dans l'origine ont dû ne former qu'une seule propriété. Dans le même lieu à une distance de deux à trois cents mètres (...) était située une habitation féodale nommée Port Aubry de laquelle dépendait en 1765 l'une des deux fermes du Port à la Dame. Entre les bâtiments des deux domaines qui dans l'origine portaient tous les deux le nom de Port à la Dame mais dont l'un, celui appartenant actuellement à Maître Ortiou a pris le nom de Domaine de Port Aubry (nom emprunté au ci-devant manoir féodal dont il dépendait) et dont l'autre, celui qui dans le principe appartenait au sieur Riglet de Lusson a continué de passer le nom de Port à la Dame, existait une cour commune.

1/ Jean Siméon de PARIS

(fils de Jean, sgr de la Motte-d'Arthel et de la Roche-sur-Loire, Capitaine au régiment de Bacqueville, Chvr de St-Louis, et de Suzanne Courtillat)

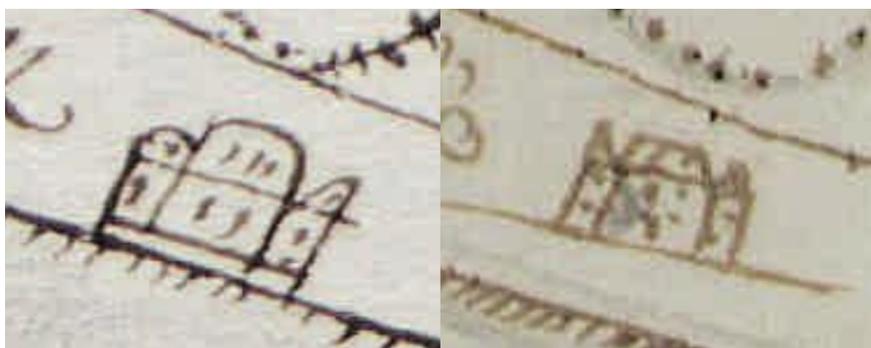
Sgr de La Roche (à Tracy), le Puy (Sologne), La Motte d'Arthel, Volsay et Boucard ; Cdt la Garde Nationale de Cosne ; adjudicataire de Port-Aubry et Port-à-la-Dame par sentence redue au Chatelet de Paris le 8 juin 1765 (pour 8550 L), et afferme l'ensemble^{iv}.

X 25 janvier 1750, à St-Satur (18) **Françoise SOULET**, de Saint-Satur (*filie de Charles, sr de Galvende ; et Isabelle Polluche*)

L'acte de vente confirme la présence d'un château - le « château de la Terrasse » - sur le bord de la Loire, au XVIIIème siècle, à quelques centaines de mètres au sud de la maison de maître actuelle. Cet édifice en mauvais état fut abandonné avant 1767 et ses vestiges furent engloutis en 1771 par une crue de la Loire suite à un glissement de terrain provoqué par une rupture des perrés sur lesquels il reposait.

Suite à un bornage conflictuel avec les représentants de l'évêché en 1767, Jean de Paris puis le Duc de Nevers seront partis à un litige très important sur les limites du fief de Port Aubry et celles de la métairie du Port à la Dame qui durera jusqu'en 1780^v.

2/ Jean-Baptiste Henri de PARIS (v. 1755 -...) qui démantèle et vend Port-Aubry en l'an XII de la Révolution²⁴.



Représentations du Château de la Terrasse vers 1765 et 1767

Plans des Gâtines par Joynon arpenteur (Archives de l'Yonne – G.1695)

24 Une partie des terres ira accroître le domaine du Port à la Dame ; une autre partie sera rattachée à l'ancienne maison seigneuriale qui avait été vendue par Lazare de Viry ; une troisième recréera un domaine agricole avec transformation en maison de maître de la maison du métayer, et reconstitution de bâtiments de ferme dans la cour. C'est l'ensemble visible aujourd'hui.

NOTES

i *2 février 1452 – vente par l'Évêque d'Auxerre à Simon Petot de la métairie de Port à la Dame*
:

« A tous ceux qui ces présentes verrons, Pierre par la miséricorde divine, Evesque d'Auxerre, fait savoir que pour le profit de nous, de notre Eglise et évêché d'Auxerre et de nos successeurs à venir en iceluy, certain, pourvu, bien conseillé et avisé est ci- fait, avons baillé et arrenté dès maintenant et toujours perpétuellement sans espérance de jamais rappeler en rien ni venir, au contraire, à Simon Petot, marchand à Cosne sur Loire, présent et acceptant pour lui, ses hoirs, ce pour ceux qui iceluy de ses hoirs ont, ci-auront cause au temps à venir, la métairie ledit lieu du Port à la Dame, la prée qui est devant la métairie du port, une pièce de pré séant et étant au dessous dudit Port ainsi qu'il se poursuit, se comporte, tenant à la rivière de Loire, ensemble et avec toutes les terres, héritages, droits, aisances et appartenances d'icelle métairie ainsi et comme tout se poursuite, se comporte de toute ancienneté. Ce présent bail et arrentement fait pour le prix et somme de cent sols tournois d'annuelle et perpétuelle rente, à rendre et payer dudit Simon Petot, preneur et de ses hoirs à nous, à nos successeurs ou à nos commis et députés par nous et à jamais perpétuellement au terme et feste de Toussaint. Le premier terme et paiement commenceront à la feste de Toussaint prochainement venant. En nostre chastel de Varzy, l'an de grace mil quatre cent cinquante deux, le vendredi, jour de feste de la purificatrice Notre Dame, deuxième jour de février. » (Archives municipales de Cosne – non côté ; acte cité par Marolles, p. 266)

ii **30 janvier et 11 février 1483**, arbitrage entre Pierre de Pernay et l'Évêque d'Auxerre à propos des limites du fief de Port Aubry :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront de Lancelot Geurfole, licencié en droit, lieutenant général du baillage de Sancerre, arbitre et amiable compositeur en cette partie et aussi juge élu du consentement des parties cy-dessous nommés, salut, comme procès fut meu ou esperé mouvoir entre révérend père en Dieu, monseigneur l'Evêque d'Auxerre, d'une part, et noble Pierre de Prenay, écuyer seigneur du Port Aubry d'autre part, et de ce que ledit Révérend disoit qu'à cause de ses terres et justices et châtellemies de Cosne sur Loire et Villechau lui competoient et appartenoient tant en domaine fond, propriété que seigneurie deux pièces de terre s'entretenantes et joignantes l'une à l'autre contenant deux sexterées de semence ou environ mesure dud. Cosne dont Jean Guillot, dudit Villechau en avoit labouré et semé l'une de seigle en l'année dernièrement passée et Jean Dauvergne dudit lieu l'autre, ledit seigneur du Port disant au contraire et que lesdites terre lui competoient et appartenoient à cause de sa dite seigneurie du Port et comme étant dedans les fins et limites d'icelle en laquelle il a justice jusqu'à soixante sols tournois et aussi des limitations et confrontations et séparations desdites terres et justices de Cosne, Villechau et du Port qui sont contigues l'une à l'autre....etc. » (Archives municipales de Cosne)

iii **4 février 1599** : Hommage de Jacques du Vernay, fils de Jacques suite au partage intervenu avec sa soeur :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront Christophe de la Chasseigne, Ecuyer seigneur dudit lieu de Rosemont, Baron de Lurarche, ... Conseiller près la personne de Madame la Duchesse de Nivernais, et président en la Chambre de ses comptes a Nevers, garde du fief de ma dite dame en son dit duché Falut savoir que pardevant Jean Guyot notaire juré de ma dite Dame jour dudit sol pour ce personnellement établir noble Jacques du Vernay ecuyer, sieur du Port Aubry alias à la Dame demeurant audit lieu du port paroisse de Saint Agnan lez Cosne, être Jean de Miltoy, aussyre Ecuyer demeurant en la dite paroisse de saint Agnan lez Cosne au lieu dit au Villecho à cause de demoiselle Françoisse Du Vernay, sa femme prenant en main pour la dite demoiselle du Vernay quant a lui faire ratifier le avoir pour agréable le contenu en ces présentes toutes fois et quant, que requis la sera.

Lesquels chacun d'eux ont connus être confessés, tenir le port en fief et hommage de très haute le très illustre princesse Madame la Duchesse de Nivernois et de Retheloir à cause de la chatellenie de Saint Vérain et de son chatel dudit Cosne c'est à Françoisse les deux tiers par indivis de la justice basse et moyenne jusqu'à soixante sols tournois demande, de la terre de seigneurie dudit Port Aubry en ladite paroisse de Saint agnan. La haute justice appartenant à Madame, l'autre tiers par indivis appartenant aux enfants mineurs d'ans de Noël De Allot ecuyer et de défunte demoiselle Jeanne du Vernay, sa femme, audevant laquelle terre justice le seigneuries ont les maisons héritages les choses qui s'ensuivent appartenant pour les deux tiers et par indivis partant comme dessus au dessus dit, des quels deux tiers. Ils reconnois sent tenir et porter au dit titre de fief et hommage de ma dite dame à cause que dessus.

Premièrement les deux tiers de la maison seigneuriale dudit lieu du Port Aubry, grange, étables, cours, jardins, verger, colombier, vigne, deux petites maisons, Le tout étant en nue pour prix, droits, aisances le appartenances d'iceux contenant en toute une sexterée de terre ou environ, tenant de la garenne dudit lieu ci-après déclarée, d'autre au ruisseau du port, d'autre au chemin par lequel on va de ladite maison au grand chemin tirant de Cosne à Sancerre, d'autre part » (Archives municipales de Cosne)

iv **20 novembre 1772** – bail par Jean Siméon de Paris au profit de la famille Connault de l'un des domaines de Port à la Dame et du fief de Port Aubry :

« L'an mil sept cent soixante douze, le vingtième jour du mois de novembre avant midi audit Cosne sur Loire, Fut présent messire Jean Siméon de Paris, Chevalier seigneur de la Motte, Port

Aubry, le Puits et autres lieux, demeurant en son château du Puits, paroisse de Lyon sous la Ronce, en Sologne, en ce jour audit Cosne, lequel a reconnu avoir baillé et délaissé comme par les présentes y bail et délaissé à titre de moitié de tous fruits tant naturels qu'industriels pour le temps de six années et six mois entières et consécutives qui commenceront au jour du douze mai prochain, qui finiront à pareil jour en fin desdites six années et six mois et promet faire jouir pendant ledit temps, A Loup Connault, laboureur et Françoise Bourgeoise, sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes, laquelle autorité, elle a reçu et accepté, et à Pierre Connault, leur fils, aussi laboureur et commis, demeurant ensemble au lieu des Fougerats, paroisse de Saint Agnan, de cette ville (nota : domaine appartenant également à la famille de Paris), preneurs solidaires, C'est à savoir le lieu et domaine du Port à la Dame et héritages et dépendances du fief et domaine de Port Aubry, le tout jouit ensemble ensemble, consistant en maison à demeure de métayer, grange, touets et écuries, lesdites granges, touets et écuries sous la même couverture, cours, jardin, terre labourable, non labourable, prés, patureaux, tout aussi et de même qu'en jouit actuellement au même titre Adrien Narcy et Anne Coquelard, sa femme. Seront tenus les preneurs ainsi qu'ils s'y obligent de faire avec les autres métayers dudit seigneur, les voitures de ses vendanges, de son vin sur le port de la Roche et les autres charrois nécessaires pour les réparations des bâtiments dudit domaine même pour les nouvelles constructions si ledit seigneur bailleur les augmentait pendant le cours du présent bail pour prendre la pierre aux carrières dudit lieu et les autres matériaux qui viendraient par eau sur le port, aux quelles voitures les autres métayers des domaines des Fougerats et de la Roche contribueront également de même que les preneurs feront égales voitures de matériaux pour les autres domaines ci-dessus ainsi que de différentes manouvrières appartenant audit seigneur soit situées au lieu de la Roche, qu'aux environs et pour les vendanges audit seigneur et vins à conduire au port de la Roche. Iceux preneurs auront la faculté de prendre par chacun et de donner toutes les façons, six boisselées de terre à leur maréchal et six boisselées à leur charron pour la culture de toutes façons desdites terres. Se réserve pareillement ledit seigneur bailleur la terre des Aboilis, située proche de la rivière de Loire et sous les vignes du Pavé de Saint Agnan, ensemble la maison de Villechaud appelée La Denrée, la chènevière qui en dépend et plusieurs autres petits morceaux de terre qui sont autour du même village appelé les Cortillats où ladite maison est située comme aussi les carrières et garennes dudit Port Aubry dans lesquelles carrières et garenne de Port Aubry, néanmoins lesdits preneurs pourront faire pacager leurs bestiaux à la charge qu'il n'y soit fait aucun dommage, ainsi qu'il est dit à l'article des bois taillis réservés. » (Archives municipales de Cosne)

v **5 mars 1774** – Mémoire pour le Duc de Nevers en réponse au mémoire des officiers de M. l'évêque d'Auxerre touchant la seigneurie du Port Aubry :

« Il ne reste plus qu'une réflexion à faire sur la prétendue destruction des bâtiments du port Aubry. On sait bien que c'est le grand-père de M. le Duc qui avait fait construire un château avec jardin et terrasse sur la rivière, cour, avant cour et jardin potager à côté, dont il ne reste plus de vestige (le château de la Terrasse).

Mais ce n'est pas de ce château dont les actes des 14^e, 15^e et 16^e siècles ont parlé lorsqu'on a reconnu tenir en fief la maison et grange du port Aubry. Ces maisons sont celles dont il est parlé dans le procès-verbal de 1659 et qui existent aujourd'hui (maison Chaumorot rebâtie à partir des restes de l'ancienne maison seigneuriale). En effet, dès 1335, Philippe du Port reconnaît en fief de M. le Comte de Flandres et de Nevers les maisons du port Aubry avec leurs dépendances ; or comment supposer que toutes ces maisons ont été détruites et que les seules maisons qui ne sont pas de la seigneurie du port Aubry se soient conservées? »